QUELQUES HABITANTS D'ÉGLENY AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

BERRY Pierre :
- Le 26 février 1559 *n.s.*, devant maître Rollin, notaire au bailliage de Vieuxchamp à Charbuy, en présence de la discrète personne maître Jacques Gedin, ainsi que de Colas Rollin, demeurant à Charbuy, et de Pierre Berry, domicilié à Egleny, sont comparus d'une part le noble seigneur Pierre de Laduz, écuyer, seigneur dudit Vieuxchamp, et d'autre part Claude Tissier (ou Thissier), âgé de 30 ans, résidant en la paroisse auxerroise de Notre-Dame-la-d'Hors, lesquels ont procédé à un échange de biens fonciers : Pierre de Laduz a donné à Claude Tissier une denrée de vigne située audit hameau de Vieuxchamp, tenant d'un long audit Pierre de Laduz, d'autre long à Etienne Boivin, par-dessus aux hoirs de feu Claude Fleury et par-dessous au chemin commun ; en échange, Claude Tissier a donné à Pierre de Laduz la tierce partie d'un neuvième de l'étang du moulin de Riot à Charbuy, appelé également l'étang Grognedon, lui appartenant en indivis avec les héritiers du défunt Jean Michau [AD 89, 3 E 15-82, folio 88 recto & verso].

BILLEBAULT Edmé :
- Le 18 septembre 1569, devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, en présence de maître Jean Richard, de Jean de Coiffy et du vigneron Germain Chastelain, tous trois domiciliés en ladite ville d'Auxerre, est comparu Edmond Belin, fils du défunt boucher auxerrois Pierre Belin, assisté de son cousin et tuteur Edmond Coullault et d'un autre cousin nommé Alexandre Vollant (qui a signé ainsi), sellier à Auxerre, lequel comparant a passé un contrat de mariage avec Geneviève Billebault, fille de feu Edmé Billebault, originaire d'Egleny et accompagnée de sa cousine Marie Simonnot, les deux futurs époux promettant de convoler au sein de l'Eglise apostolique, catholique et romaine [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 72].

BOURNAT Pierre :
- Le 26 février 1559 *n.s.*, devant maître Rollin, notaire au bailliage de Vieuxchamp à Charbuy, en présence de maître Jacques Gedin, prêtre résidant à Charbuy, et de Pierre Bournat, domicilié à Egleny, est comparu Claude Tissier (ou Thissier), âgé de 30 ans, demeurant en la paroisse auxerroise de Notre-Dame-la-d'Hors, lequel a vendu pour le prix de 16 livres tournois à Colas Rollin, laboureur audit hameau de Vieuxchamp, une denrée de vigne située au finage de ce même hameau, au lieu-dit « *le bois des Sablons* », tenant d'une part au noble seigneur Pierre de Laduz, écuyer, d'autre part à Etienne Boivin, par-dessus aux hoirs de feu Claude Fleury et par-dessous au chemin commun [AD 89, 3 E 15-82, folios 88 verso & 89 recto].

DE LESCHAU Girard :
- Le 3 juillet 1528, devant Pierre Fauchot, notaire à Auxerre, sont comparus Gilles Michau, seigneur de La Mothe-Proteau, et Girard de Leschau, tous deux domiciliés à Egleny, lesquels ont vendu ensemble aux chanoines du chapitre de la cathédrale d'Auxerre 16 sols tournois de rente foncière annuelle et perpétuelle, à payer chaque année le 3 juillet, ceci en échange de 10 livres tournois que lesdits chanoines ont versées auxdits comparants [AD 89, E 417, folio 24].

DUBROC Marguerite :
- Le 25 janvier 1553, l'écuyer Gilles Michau, seigneur de La Mothe-Proteau à Egleny, n'ayant aucun enfant survivant de son épouse Maguerite Dubroc, a fait don de tous ses biens à son neveu Pierre Sotain, tout en conservant l'usufruit de ceux-ci sa vie durant et en précisant que cette donation serait nulle si son épouse lui donnait d'autres enfants [AD 89, E 493].
- Le 28 novembre 1584, devant Hélie Mamerot, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part l'honorable homme Nicolas Hollot, seigneur du Couldray, domicilié à Auxerre, et d'autre part demoiselle Marguerite Dubroc, veuve du noble homme Gilles Michau, seigneur de La Mothe-Proteau à Egleny, accompagnée de l'honorable homme et sage Jacques Moreau, avocat au bailliage d'Auxerre, et de Pierre Moreau, procureur au même bailliage, lesquelles parties ont passé entre elles un accord concernant une dette de 333 écus, équivalant à 1000 livres tournois, due audit Nicolas Hollot par ladite Marguerite Dubroc [AD 89, 3 E 7-309].

DUREAU Jean (l'aîné) :
- Le 3 mai 1567, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence d'Anusse Lemoine, laboureur à Coulanges-sur-Yonne, et de Jean Dureau l'aîné, laboureur à Egleny, sont comparus Edmée Vinot, femme du laboureur Marin (*nom illisible*), et son gendre le laboureur François Gautherot, domiciliés quant à eux à Villefargeau, lesquels ont reconnu avoir reçu à bail de l'honorable homme maître Pierre Alonge (qui a signé ainsi), receveur des aides du roi en l'élection de Saint-Florentin, et de son épouse Perrette Rémond, veuve en premières noces de feu maître Germain Mamerot, huissier audiencier en la ville et bailliage d'Auxerre, plusieurs terres situées à Villefargeau [AD 89, 3 E 6-324].

MATHIEU Etienne :
- Le 10 juillet 1566, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du conseiller Claude Leclerc, des avocats Germain Leclerc, Jacques Moreau, Jean Leclerc et Savinien Girardin, et du procureur Pierre Moreau, tous domiciliés à Auxerre, est comparu Nicolas Roux, demeurant à Coulanges-la-Vineuse et fils du sergent royal auxerrois Jean Roux, assisté de ses oncles les honorables hommes Jean Proqueau, résidant à Toucy, et Pierre Daubuz, procureur au bailliage d'Auxerre, lequel a passé un contrat de mariage avec Edmée (de) Brinon, fille de feu maître Adam (de) Brinon, la future mariée étant accompagnée quant à elle de son aïeul l'honorable homme maître Nicolas Moreau et de son tuteur et curateur maître Etienne Mathieu, vivant à Egleny [AD 89, 3 E 6-324].

MAUDUIT Jean (l'aîné) :
- Le 6 juillet 1566, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de maître Edmé Vincent, conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et de maître Jean Michau, seigneur d'Alpin à Lindry, sont comparus d'une part Jean de Millaux, seigneur de Vaux à Merry-la-Vallée, et d'autre part les marchands auxerrois Antoine Boyrot, Jean Cloppet, Nicolas Boyrot, Nicolas Moreau et Jean Boyrot, tous fils ou gendres des défunts Antoine Boyrot et Jeanne Dupynet (ou du Pynet), lesquelles parties ont transigé entre elles pour clore un procès devant le bailli d'Auxerre et la cour du parlement de Paris à propos d'une rente foncière annuelle de 24 bichets de blé due auxdits Boyrot et consorts pour le bail d'un domaine situé au hameau de Vaux à Merry-la-Vallée, composé de 14 arpents de terre et d'une maison avec cour, courtil, étable, grange et concise, et exploité par feu Jean Veugny et Adam Charpy, puis par Jean Guillereau : lesdits Boyrot et consorts ont vendu audit Jean de Millaux leur rente foncière de 24 bichets de blé, moyennant le prix de 245 livres tournois à payer le jour de la fête de Saint-Rémy par ledit Jean de Millaux et par maître Jean Mauduit, domicilié à Egleny, lieutenant au bailliage de Saint-Maurice [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 14 février 1579, l'honorable homme Jean Mauduit l'aîné, lieutenant au bailliage de Saint-Maurice-Thizouaille, résidant à Egleny, a rompu son association avec l'honorable homme Jean Seurrat, contrôleur pour le roi au magasin à sel d'Auxerre, en lui rétrocédant la moitié des bois de Merry, contre 3000 livres parisis [AD 89, 3 E 6-330].

MICHAU Gilles :
- Le 3 juillet 1528, devant Pierre Fauchot, notaire à Auxerre, sont comparus Gilles Michau, seigneur de La Mothe-Proteau, et Girard de Leschau, tous deux domiciliés à Egleny, lesquels ont vendu ensemble aux chanoines du chapitre de la cathédrale d'Auxerre 16 sols tournois de rente foncière annuelle et perpétuelle, à payer chaque année le 3 juillet, ceci en échange de 10 livres tournois que lesdits chanoines ont versées auxdits comparants [AD 89, E 417, folio 24].
- Le 25 janvier 1553, l'écuyer Gilles Michau, seigneur de La Mothe-Proteau à Egleny, n'ayant aucun enfant survivant de son épouse Maguerite Dubroc, a fait don de tous ses biens à son neveu Pierre Sotain, tout en conservant l'usufruit de ceux-ci sa vie durant et en précisant que cette donation serait nulle si son épouse lui donnait d'autres enfants [AD 89, E 493].
- Le 28 novembre 1584, devant Hélie Mamerot, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part l'honorable homme Nicolas Hollot, seigneur du Couldray, domicilié à Auxerre, et d'autre part demoiselle Marguerite Dubroc, veuve du noble homme Gilles Michau, seigneur de La Mothe-Proteau à Egleny, accompagnée de l'honorable homme et sage Jacques Moreau, avocat au bailliage d'Auxerre, et de Pierre Moreau, procureur au même bailliage, lesquelles parties ont passé entre elles un accord concernant une dette de 333 écus, équivalant à 1000 livres tournois, due audit Nicolas Hollot par ladite Marguerite Dubroc [AD 89, 3 E 7-309].

MICHAU Jean :
- Le 5 septembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du vigneron Jean Henry et du boulanger Pierre Thierry, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus le marchand Etienne de Brie l'aîné et son fils le drapier Etienne de Brie le jeune, demeurant l'un et l'autre à Auxerre, lesquels ont échangé entre eux des biens : ledit Etienne de Brie le jeune a cédé audit Etienne de Brie l'aîné une portion de maison avec chambres, cellier, grenier et ouvroir qui lui avait été donnée lors de son mariage par son dit père, portion située à Auxerre et tenant d'une part et par-derrière à la veuve et aux héritiers de Pierre Ferroul, d'autre part audit Etienne de Brie l'aîné et par-devant à la veuve et aux hoirs de feu Germain de Noyon, ceci en échange d'une rente annuelle et perpétuelle de soixante sols tournois due jusque lors audit Etienne de Brie l'aîné par Jean Michau, domicilié à Egleny, et d'un jardin situé en la rue du Bois à Auxerre, tenant d'une part à Joseph Moynat et au jardin de la maison de Saint-Michel, d'autre part à la veuve et aux hoirs de Pierre Odin et par-devant à la rue commune nommée la rue du Bois [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 198 recto & verso].

SOTAIN Pierre :
- Le 25 janvier 1553, l'écuyer Gilles Michau, seigneur de La Mothe-Proteau à Egleny, n'ayant aucun enfant survivant de son épouse Maguerite Dubroc, a fait don de tous ses biens à son neveu Pierre Sotain, tout en conservant l'usufruit de ceux-ci sa vie durant et en précisant que cette donation serait nulle si son épouse lui donnait d'autres enfants [AD 89, E 493].